



Compte-rendu Commission sportive Régionale du lundi 15 avril 2024

Présent·e·s : Catherine KANDIN, Marie-Thérèse ANGEE, Carine BABONNEAU, Didier BRASA, Pierre FREYCENET, Jérôme DUVAL, Stéphane HAYEZ, Olivier BOISSOT, François DANIEL, Franck JAMES.

Excusé·e·s : Valérie PENEL, Gérard MARTIN, Alain BERTRAND

Invitée : Arlette DECRET

LITIGES CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES

Journée 17 – 16 mars 2024

R3M poule 15 → Equipe EZANVILLE ECOUEN 5 – Forfait

Décision de la CSR : 28/00 0/3

Pénalité financière : 32€

LITIGES CHAMPIONNAT DE PARIS

Journée 3 – 01 mars 2024

D2 poule 1 → Equipe TT VINCENNOIS 2 – Exempt (pas de composition – donc reprise de la compo de la dernière journée) 1 joueur a joué, cette même journée dans des équipes différentes.

Décision de la CSR : Joueur non qualifié, les parties seront supprimées.

Pénalité financière : Pas de pénalité

Journée 4 – 22 mars 2024

D2 poule 15 → Equipe ORLY 2 – 2ème Forfait / Forfait général (aucune info du club)

Décision de la CSR : 00/54 00/03

Pénalité financière : 60 €

D2 poule 18 → Equipe UMS TT PONTAULT COMBAULT – Exempt (pas de composition – donc reprise de la compo de la dernière journée) 2 joueurs ont joués, cette même journée dans des équipes différentes.

Décision de la CSR : Joueur non qualifié, les parties seront supprimées

Pénalité financière : Pas de pénalité

D2 poule 2 → Equipe TT VINCENNOIS 3 – Exempt (pas de composition – donc reprise de la compo de la dernière journée) 1 joueur a joué, cette même journée dans des équipes différentes.

Décision de la CSR : Joueur non qualifié, les parties seront supprimées

Pénalité financière : 10€

D2 poule 3 → Equipe ROSNY JA 2 – Exempt (pas de composition – donc reprise de la compo de la dernière journée) 1 joueur a joué, cette même journée dans des équipes différentes.

Décision de la CSR : Joueur non qualifié, les parties seront supprimées

Pénalité financière : 10€

DIVERS

Bernard Jeu – Pénalité financière ?

1 La CSR décide de ne pas mettre de pénalité financière pour cette saison, elle suggère que celle-ci soit défini pour la saison prochaine par la CSR et non par le conseil de Ligue.

2 La CSR décide qu'il faudra un minimum de 8 joueurs pour participer à cette épreuve,

3 En cas d'un département qui ne pourra pas présenter deux clubs, la CSR prendra un remplaçant dans le département du club qui a fini premier la saison précédente.

Calendrier :

La fédération ayant changé la date du championnat de France seniors: prévue le 28-30 mars 2025 déplacée au 21-23 mars 2025

La journée 4 du chpt national par équipe régionale : prévue le 22 mars 2025 est déplacée au 29 mars 2025.

Critérium fédéral :

Rappel des motifs qui permette de se maintenir :

La maternité.

Hospitalisation.

Sorti scolaire.

Constitution des poules le jour de la compétition, le pointage se fera pendant 45mn et 15 mn pour faire les poules.

Coupe Nationale Vétérans

La CSR décide de ne pas changer le règlement.

Franck JAMES
Président de la CSR